

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	Trois mois	six mois	un an
	FRANCE, BELGIQUE	fr. 6	11	20
	ALLEMAGNE, AUTRICHE	10	19	36
	ITALIE, ESPAGNE			
	ANGLETERRE, HOLLANDE			
ÉTATS-UNIS				

Rédaction et Expédition
 BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

LA MODERATION DANS LES APPETITS

Monsieur le Rédacteur,

L'organe de la modération, de la paix et de la charité vient de publier un article dont vous me permettrez de relever le passage suivant tout confit en douceur évangélique : il s'agit des membres du Cercle catholique.

« Voilà maintenant, dit-il, que tous les radicaux transfuges, les tuniques rapées de la glorieuse garde civique, les convertis de l'avant-dernière et de la dernière heure, les chasseurs d'emplois, tous ceux qui font d'un bureau de recettes ou d'un emploi quelconque leur vision de Damas, les sauteurs et bateleurs politiques, les vendeurs du temple, les ambitieux fruits secs, vont se trouver réunis plus étroitement dans la même pensée commune (sic), l'assaut effréné des places et du pouvoir. »

Il y a plus de deux ans que nous assistons à ce spectacle étrange de voir le *Bien public*, journal des repus, crier sur tous les tons contre un soi-disant favoritisme gouvernemental, et accuser sans relâche les membres du parti conservateur de faire la chasse aux emplois. Il est cependant bientôt temps que cela finisse et que l'on fasse une bonne fois justice de ces déclamations. Vous me permettez donc de vous communiquer à cet égard ce que j'appellerai le bilan de la situation. Il me répugne, il est vrai, de dresser une statistique de ce genre ; mais en présence des accusations aussi fausses que persistantes du *Bien public*, je n'ai pu résister à l'envie d'opposer à ses affirmations fantaisistes le résultat de mes recherches, faites d'une manière consciencieuse et impartiale.

La statistique que j'ai établie s'étend à tous les fonctionnaires et employés qui vivent de leurs traitements sans avoir besoin de recourir à d'autres sources de revenus ; j'ai laissé de côté, dans la règle, les emplois qui n'obligent pas à une occupation quotidienne. — J'ai divisé les fonctionnaires en trois classes : la première désignée sous le nom de *conservateurs* comprend tous ceux qui par leurs actes, plus encore que par leurs paroles, ont prouvé qu'ils méritent l'honneur de figurer sous cette dénomination. Parmi les *indécis* j'ai rangé tous ceux qui, étant franchement conservateurs, je le crois du moins, ont conservé par peur ou pour d'autres motifs des attaches avec le parti publicard et tiennent un pied dans les deux camps. Enfin, sous une troisième commune étiquette j'ai placé les *publicards* et les *radicaux*. Il est évident que je ne pouvais songer à séparer ceux que la communauté de haines et d'intérêts a si étroitement unis ; c'eût été une opération aussi dangereuse que celle qui a mis fin à l'existence des frères Siamois.

Voici donc les résultats sommaires de mes recherches ; je m'abstiens de vous communiquer les détails, ce qui pourrait être désagréable à plusieurs ; ces détails pourront venir plus tard, si le *Bien public* m'y oblige, et s'il tient à rendre ce service à ses amis.

Sur 205 fonctionnaires et employés, il s'en trouve 69 qui sont conservateurs, 115 publicards ou radicaux et 21 indécis !!!

Dans ce nombre sont compris tous les postes les plus honorables et les mieux rétribués du canton !

Maintenant établissons les proportions. Mettons d'abord hors de cause les *indécis* ; il reste 184 fonctionnaires, dont, je le répète, 115 publicards et radicaux et 69 conservateurs.

Aux élections du 4 décembre, le parti conservateur a obtenu une moyenne de 15,000 voix ; le parti de l'opposition une moyenne de 9,000 voix, ce qui établit la force numérique des deux partis dans la proportion de cinq huitièmes (5/8) contre trois huitièmes (3/8).

Donc, sur 184 postes le parti conservateur a droit aux 5/8 soit à $\frac{184 \times 5}{8} = 115$

Il n'en possède que 69

Il lui en revient de droit 46

Donc, sur 184 emplois, le parti bienpublicard-radical a droit aux 3/8,

soit à $\frac{184 \times 3}{8} = 69$

Il en a accaparé 115

Il en devra abandonner 46

Et ce sera justice !

Car, voilà un parti qui ne cesse de crier à l'ostracisme et qui occupe indûment, sous notre débonnaire gouvernement, 46 places plantureuses au râtelier de l'Etat ! De là viennent cette arrogance sans nom qui en impose encore aux badauds, ces airs d'austérité républicaine qui ne trompent que les niais. Mais que dirait donc le *Bien public* s'il n'avait que juste sa part ? Je vous le demande, quelles lamentations n'entendrons-nous pas le jour où on le réduira à la portion congrue ? ...

Oui, il est bientôt temps qu'elle finisse cette exploitation des deniers publics par une juiverie d'un nouveau genre. A notre tour, nous revendiquons la part légitime qui revient au parti conservateur. Vous voulez le monopole ; nous, nous exigeons la justice, et rien que cela.

Il plaira sans doute au *Bien public* de désigner les mesures qui seront prises sous le nom d'épuration. Elles seront au contraire, aux yeux de tout homme juste et raisonnable, des actes de la plus stricte équité et en outre essentiellement démocratiques. Mieux vaut encore l'aristocratie de nom que cette aristocratie des appétits dont le parti publicard nous offre le triste spectacle, aristocratie qui a enserré le peuple fribourgeois dans un réseau dont il a eu toutes les peines du monde à faire sauter les mailles.

Nous avons donc l'espoir de voir bientôt l'équilibre se rétablir dans l'administration et l'importance que se donne le parti néfaste disparaître avec la facilité avec laquelle s'aplatit un ballon du professeur Musy qui va se cogner contre un mur.

NOUVELLES SUISSES

La question des Sœurs enseignantes

DEVANT LE CONSEIL NATIONAL.

(Correspondance particulière de Berne.)

Dans la séance du jeudi, 26 janvier, M. Häberlin a enfin en la satisfaction de donner suite à sa déclaration de guerre aux Sœurs enseignantes. La motion qu'il a présentée a pour but d'exercer une pression sur le Conseil fédéral, afin de faire accélérer l'enquête pédagogique et franc-maçonnique contre les Sœurs enseignantes ; elle demande

au pouvoir exécutif de présenter pour la session de juin son rapport et ses propositions sur la question de l'enseignement congréganiste. Ces pauvres Sœurs ! M. Häberlin ayant déserté la cause de son parti lors de l'élection du Conseil fédéral et ayant donné à M. Hammer le 92^e bulletin qui a assuré sa réélection, il fallait bien, pour rentrer en grâce auprès de ses amis politiques, leur rendre un service en lançant la motion contre les Sœurs enseignantes qui doivent ainsi servir de paratonnerre au député thurgovien menacé des foudres de la gauche radicale. Le motionnaire n'a naturellement pas été en état de produire des preuves loyales ou légales, pour justifier les mesures proposées au nom de la haine franc-maçonnique ; mais il a, comme de coutume, prétendu que l'Etat se trouve dans la défensive vis-à-vis des Sœurs enseignantes, et, quand cette phrase est prononcée, vous savez par expérience que la cause est jugée.

M. Schenk, parlant au nom du Conseil fédéral, déclare ne pas s'opposer à la motion, mais il ne voudrait pas que l'autorité exécutive fût condamnée à présenter son rapport déjà dans la session de juin. Le Conseil fédéral, désireux de liquider cette affaire, hâte l'enquête autant que possible ; mais on ne peut promettre d'avoir fini à une époque aussi rapprochée que le mois de juin. M. Schenk a proposé par conséquent de dire simplement, que le Conseil fédéral est invité à présenter son rapport le plus vite possible, mais sans fixer un délai.

Le motionnaire, M. Häberlin, s'est empressé d'accepter cette rédaction, sa motion n'ayant pas du tout la portée d'un vote de méfiance envers le Conseil fédéral. (On sait qu'il s'agit simplement pour M. Häberlin de se réhabiliter auprès de ses amis radicaux ; on comprend dès lors qu'il soit vite content.)

M. Eberle (Schwyz) a proposé au Conseil national de déclarer la motion mal fondée et de ne pas la prendre en considération. Le Conseil fédéral n'a pas perdu de vue l'enquête ; par conséquent, un vote de méfiance ne serait pas justifié. D'ailleurs, il n'y a aucun danger dans ce retard, car les dernières publications officielles des résultats des examens pédagogiques de nos recrues, publications éditées par le bureau fédéral de statistique, ont démontré qu'il y a des cantons où l'enseignement public est confié aux Sœurs enseignantes et qui sont supérieurs à tels autres cantons qui prétendent marcher à la tête du progrès. Ces considérations justifient la proposition que l'honorable orateur a formulée dans le sens du rejet de la motion comme mal fondée.

M. Grand (Fribourg) prit alors la parole pour soutenir cette proposition du préopinant, et il s'exprima à peu près en ces termes :

« C'est à propos des recours de Russwyl et de Buttisholz que la question des Sœurs enseignantes a été soulevée. Les recourants se plaignaient d'une manière générale, estimant que les adhérents de toutes les confessions ne pouvaient suivre une école publique tenue par les Sœurs et que l'enseignement donné par celles-ci était contraire aux prescriptions de l'art. 27 de la Constitution fédérale. Ils n'apportaient aucun fait pour établir qu'en réalité cet enseignement était contraire aux dispositions constitutionnelles. D'un autre côté, des déclarations émanant de parents protestants attestèrent que ces écoles avaient été fréquentées par leurs enfants sans que ceux-ci eussent eu à souffrir dans leur liberté de conscience ou de croyance.

Le Conseil fédéral, nanti de ces recours, fit prendre une enquête sérieuse sur l'état des écoles de Russwyl et de Buttisholz. Il résulta de cette enquête que l'instruction

donnée par les Sœurs était suffisante, que leurs écoles étaient placées exclusivement sous la direction de l'autorité civile, qu'en un mot, on satisfaisait en tout aux exigences de l'art. 27.

Dans l'intervalle, de nouveaux recours arrivèrent ; le mot d'ordre a été donné, la guerre était déclarée aux Sœurs enseignantes. A la suite de ces nouvelles plaintes le Conseil national, dans une de ses séances du mois d'avril dernier, renvoya l'affaire au Conseil fédéral pour faire un complément d'enquête et examiner la question à nouveau. En présence de cette décision, la motion Häberlin et consorts me paraît inutile. Il est évident que lorsque le Conseil fédéral aura terminé son travail, il s'empressera d'en communiquer le résultat aux Chambres.

Nous ne craignons pas ce résultat. Je serais même tenté d'en demander la publication le plus tôt possible. Nous savons par des commissaires impartiaux qui ont examiné quelques écoles tenues par les Sœurs enseignantes que ces écoles sont en harmonie avec les dispositions de l'art. 27 ; nous savons par notre propre expérience qu'il en est ainsi dans toutes les écoles tenues par les Sœurs ; nous savons qu'elles se soumettent à toutes les prescriptions des lois cantonales sur l'instruction publique ; nous savons enfin qu'elles veillent avec soin sur leur manière d'enseigner pour ne pas donner prise à la critique et à des accusations d'inconstitutionnalité.

Nous ne sachions pas que de nouvelles plaintes se soient élevées contre les Sœurs enseignantes depuis le mois d'avril dernier. Si des faits contraires à la Constitution s'étaient révélés, les lésés se seraient empressés d'en saisir l'autorité fédérale et la presse. Or, rien de semblable n'a eu lieu. L'autorité fédérale n'est intervenue nulle part contre les Sœurs ; et pourtant chacun sait avec quel soin jaloux elle veille à l'observation stricte de la loi fondamentale, comment elle intervient pour interdire, censurer, ou rappeler à l'observation de la Constitution dès qu'un acte d'un citoyen lui paraît être une violation de cette dernière. C'est là la meilleure preuve que l'enseignement des Sœurs n'a rien d'inconstitutionnel.

Au point de vue de la Constitution elle-même, il a été reconnu par des membres de la majorité de la commission chargée de l'examen des recours de Russwyl et de Buttisholz que l'art. 27 n'interdit pas aux membres des corporations religieuses l'enseignement dans les écoles publiques. Rien dans le texte et l'esprit de cet article ne prévoit cette exclusion. Les procès-verbaux des délibérations des Chambres relatives à cette disposition disent le contraire. C'est aussi l'opinion des commentateurs les plus autorisés de la Constitution actuelle.

Les motionnaires veulent faire déclarer par les Conseils, le plus tôt possible, que l'art. 27 dont il s'agit prescrit la laïcité de l'enseignement, laïcité tant du personnel que de l'enseignement lui-même. Il va sans dire qu'avec cette interprétation les Sœurs enseignantes devraient quitter l'école publique. C'est l'opinion du parti qui se dit avancé. Ce n'est pas ainsi qu'une foule de personnes comprennent cette disposition constitutionnelle. Pour pouvoir introduire l'instruction laïque dans notre pays, il faudrait violer cet article ou le faire réviser. Il n'est pas possible de sortir de cette alternative.

La majorité, en Suisse, exige le respect absolu de la lettre de la Constitution. La minorité, qui n'a pas voté la Constitution mais qui la reconnaît comme la loi fondamentale du pays, est en droit d'en exiger aussi le respect, surtout lorsqu'elle a pour elle, non seulement le texte, mais l'esprit d'une disposition constitutionnelle à avo-

lonté clairement exprimée du législateur et des commentateurs ; surtout lorsqu'elle a de plus, en sa faveur, la justice et l'équité.

M. Grand ne craint pas le résultat de l'enquête complémentaire ; mais il trouve la motion inutile et surtout il a la conviction qu'elle a pour but de faire chasser le plus tôt possible les Sœurs enseignantes de l'école publique.

M. Marmier, représentant de la franc-maçonnerie fribourgeoise, a naturellement soutenu la motion. L'orateur a, entre autres, prétendu que si d'autres recours parviennent à ceux des radicaux de Ruswyl et de Bullisholz ne sont pas arrivés, c'est uniquement parce que les radicaux de la Suisse entière ont attendu le résultat de l'enquête. Mais la minorité « libérale » du canton de Fribourg aurait été tentée à plusieurs reprises de lancer aussi un recours, parce que dans ce canton on ne s'occupe pas de placer les ressortissants du pays, mais on fait venir de l'étranger des Sœurs enseignantes, et c'est par ce motif qu'on a déjà demandé que l'enquête soit aussi étendue au canton de Fribourg. Le franc-maçon fribourgeois a fait ensuite le récit de faits terribles, entre autres du résumé d'un sermon que des Sœurs enseignantes auraient demandé le lundi à des enfants qui l'avaient entendu à l'église. M. Marmier conclut qu'il y a urgence à finir cette enquête pédagogique et franc-maçonnique. Toutefois, il ne chicanera pas le Conseil fédéral sur le délai demandé, et il lui suffit que le résultat de l'enquête soit porté à la connaissance des radicaux dans la session du mois de décembre.

(A suivre)

Berne, 28 janvier.

Cette après midi, à 4 h. 20 du soir, le chemin de fer de la Suisse-Occidentale a rapporté aux Bernois les restes de M. Frédéric Moser, membre de la Cour d'appel, section de la chambre de police et d'accusation. M. Moser est mort vendredi, à Montreux, où il s'était rendu, il y a un mois, pour motif de santé. Le défunt était sans contredit un jurisconsulte capable, mais comme président de la chambre criminelle et président des assises dans les procès de Demme-Trumpy, du père Schuler (fondateur du *Handels Courrier*) et en dernier lieu dans la cause de Saager et Poletti, M. Moser n'a pas laissé les souvenirs d'un juge impartial. Dans le procès de Saager, il avait présidé pendant huit jours dans un état qui lui avait mérité le sobriquet de *justicia pleins (volle Justiz)* et il avait été peu après transféré dans la chambre de police. Les journaux radicaux ne manquèrent pas de décerner les plus grands éloges à ce magistrat qui a mis les balaises de la justice au service du *Kulturkampf*.

EXPOSITION NATIONALE. On nous prie de rappeler à nos lecteurs que le terme final pour la présentation des demandes de participation, a été fixé au 1^{er} Mars 1882.

On peut se procurer des formulaires pour les demandes de participation dans tous les bureaux de poste, comme aussi auprès du Comité central à Zurich, Bâtimement de la Bourse, II^e étage.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. — Le Comité de la Société d'agriculture de la Suisse romande vient d'adresser une circulaire à tous ses membres pour leur demander s'ils veulent que la Société soit dissoute ou si elle doit continuer à subsister. Cette demande est motivée par le fait que la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande a remplacé la Société auprès des autorités. Afin de faciliter à tous ses membres la manifestation de leur opinion, un bulletin de vote leur est envoyé avec les deux questions suivantes : Etes-vous de l'avis que la Société d'agriculture de la Suisse romande doit continuer à subsister ? Etes-vous de l'avis que la dite Société doit se dissoudre ?

Que décidera la majorité de la Société ? C'est ce que nous ne pouvons prévoir. Mais si la dissolution est prononcée, la Société d'agriculture de la Suisse romande pourra disparaître avec le sentiment d'avoir rendu d'immenses services à l'agriculture et les hommes qui l'ont dirigée avec zèle et avec talent ne disparaîtront pas ainsi, les agriculteurs les retrouveront certainement toutes les fois qu'il s'agira d'un progrès à accomplir dans le domaine de l'agriculture.

L'assemblée est convoquée pour le 1^{er} février, à 2 heures, à l'hôtel-de-ville de Lausanne, avec l'ordre du jour suivant : 1^o Lecture du procès-verbal. 2^o Rapport présidentiel sur l'année écoulée. 3^o Rapport du caissier sur les comptes de l'année 1881. 4^o Résolution sur la question de l'avenir de la

Société. 5^o Remise à la Fédération des affaires pendantes. 6^o Primes culturelles, conclusions de la commission. 7^o Décision éventuelle suivant solution de la question 4. 8^o Eventuellement : Nomination du président, du vice-président et du Comité. Un dîner à l'hôtel du Nord réunira les membres de la Société à l'issue de la séance.

Berne

Le vingtième rang qu'occupe Berne dans les examens de recrues, a appelé l'attention de la Société des officiers, qui a organisé une conférence sur cette question.

Il résulte d'une statistique qu'à partir de 1875 jusqu'en 1882, le canton de Berne a été en moyenne le 19^o en rang ; tandis que d'après cette moyenne Bâle-Ville occupe le premier rang, Genève le deuxième, Zurich le troisième, Thurgovie le quatrième, Schaffhouse le cinquième et Vaud le sixième.

Zurich

Dans le Tössthal, on craint que l'absence de pluie et de neige n'amène une grave disette d'eau. Le lit de la Töss est complètement à sec.

— L'impôt communal de Winterthur sera cette année de 7 000 sur l'ensemble de la fortune des contribuables.

Zoug

Le rapport de gestion du département de l'instruction publique de Zoug renferme, sur l'activité des Sœurs enseignantes, des renseignements auxquels la récente décision du Conseil national prête de l'actualité.

Sauf à Zoug et à Hüneberg, des Sœurs enseignantes sont préposées aux écoles primaires de toutes les communes du canton, soit en tout à 21 écoles.

Il résulte de l'enquête ouverte par le gouvernement de Zoug que, dans les écoles dirigées par les Sœurs enseignantes les prescriptions cantonales, tant pour la discipline que pour les méthodes d'enseignement, sont aussi strictement observées que dans les écoles laïques.

Si, malgré les indiscutables services qu'elles rendent, on excluait les Sœurs enseignantes des écoles, on porterait à l'instruction publique dans le canton de Zoug un coup redoutable et on imposerait aux communes une grosse perte financière.

Le rapport insiste en outre sur ce que le choix des personnes préposées à l'instruction primaire appartient aux cantons de par la Constitution. Le libre choix du gouvernement cantonal n'est limité que par l'art. 51 de la constitution fédérale qui exclut les Jésuites et les sociétés qui leur sont affiliées et par l'art. 27 qui veut que les écoles puissent être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions.

Comme, à cet égard, il ne s'est élevé aucune plainte contre les Sœurs enseignantes, comme, au contraire, les autorités sont très satisfaites de leur activité, le conseil d'Etat de Zoug croit pouvoir soutenir qu'une décision fédérale qui les exclurait de l'école, constituerait un empiètement sur la souveraineté cantonale, serait en contradiction avec la lettre et l'esprit de l'art. 27 de la Constitution fédérale et enlèverait aux communes de Zoug des institutrices distinguées.

Nous ajoutons aux renseignements qui précèdent que le canton de Zoug, dont les Sœurs enseignantes dirigent presque toutes les écoles, a occupé en moyenne le huitième rang parmi les cantons suisses depuis 1875 pour les examens de recrues. Il est des cantons radicaux qui n'en peuvent pas dire autant.

Grisons

Le village de Fettau est bâti sur des moraines. Il est tout entier en mouvement. Si on ne prend pas des mesures énergiques, les maisons tomberont l'une après l'autre et le village deviendra absolument inhabitable. La commission d'Etat des Grisons examine par quels travaux le danger pourrait être conjuré.

Argovie

D'après un journal de ce canton, il paraît qu'il règne dans son Recueil des lois une confusion telle que même la commission nommée pour les mettre en ordre ne sait plus par quel bout s'y prendre.

Depuis 1874 elle n'a pas donné signe de vie ; un grand nombre de lois tombées en désuétude ne sont pas encore annulées. Que cette commission existe encore ou non, on s'occupe de nouveau d'un travail de révision du recueil des lois, mais il est certain qu'il rencontrera des difficultés énormes.

Valais

La Nouvelle Gazette du Valais annonce qu'on va construire des galeries dans les gorges de la Morgé au-dessous du Pont-de-Diable (mieux connu aujourd'hui sous le nom de Pont-Neuf) dont la construction remonte au 15^e siècle.

« Une exploration, dit la Nouvelle Gazette, vient d'être faite dans ce but par MM. Dubuis frères, à Sion, lesquels, accompagnés de quatre robustes Saviésans et aidés de cordes et d'échelles, purent pénétrer jusqu'à la plus intime profondeur de la gorge, circonstance qui leur a permis de se rendre compte de la nature et des conditions de la roche (qui en forme les deux parois) au point de vue de la solidité des constructions à faire, de la possibilité de les établir et aussi pour déterminer le tracé à suivre dans la construction des galeries et chemins d'accès.

« C'est, assure-t-on, pour la première fois que ce gouffre, véritable abîme creusé par la nature, a été visité par des êtres humains, et le résultat de cette exploration a été assez heureux et satisfaisant pour laisser aux visiteurs l'impression la plus favorable à la réussite de leur projet.

« Il est à remarquer que ces gorges ont été creusées par le courant de l'eau de la Morgé. Elles ont une profondeur de 85 mètres au-dessous du pont et les deux roches n'ont entre elles qu'un écartement variant de 3 à 10 mètres, reliées à leur bord supérieur par un pont en pierre voûté, d'une seule arche de 7 mètres et servant à la communication entre les communes de Savièse et de Conthey, au point de la route allant du Valais à Berne par le Sanetsch et à 2 lieues de la ville de Sion.

« Nous ne pouvons que désirer la réalisation de ce projet qui attirerait dans notre canton, à son chef-lieu notamment, un plus grand nombre de touristes. Nous croyons savoir, à ce propos, qu'une société est en voie de formation pour mener à bonne fin cette entreprise. Nous nous sommes laissé dire aussi, quant aux gorges elles-mêmes, qu'elles soulignent fort avantageusement la comparaison avec celles du Durnand et du Trient et qu'autant, si ce n'est plus encore que ces dernières, elles méritent d'être visitées, une fois livrées à l'exploration. »

On vient de découvrir ces derniers jours une belle et puissante carrière d'ardoises, à deux kilomètres du couchant des ardoisières de Leytron et à cinq minutes en aval du village de Produt. Elles sont d'une exploitation facile et sans danger. Selon les analyses faites la pierre est d'une beauté remarquable et supérieure à toutes celles connues.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 27 janvier.

La défaite du citoyen Gambetta est complète. Le grand ministère tombe du pouvoir, sans avoir rien fait, malgré ses belles promesses, au milieu de l'indifférence des uns et de la risée des autres. Battu à cinquante voix sur les droits du Congrès, plus de deux cents voix lui ont infligé une nouvelle humiliation sur la question du scrutin de liste !

Un homme d'Etat, digne de ce nom, sait descendre du pouvoir quand d'impérieuses circonstances lui en font un devoir de conscience ; il n'y a qu'un charlatan démocratique, qu'un aventurier politique, qui puisse s'exposer avec une fatuité aveugle au plus lamentable échec !

Quoique M. Grevy et son entourage soient satisfaits de la chute de Gambetta, ils n'en sont pas moins très embarrassés pour le remplacer. M. Grevy disait, hier soir : « Je crains bien qu'aucun ministère ne soit possible avec cette Chambre. » Il résulterait donc de cet aveu que la Chambre malgré le rejet du scrutin de liste, n'échappera pas à une dissolution dans un délai assez rapproché.

Plusieurs sénateurs, en sortant hier soir du Palais Bourbon, exprimaient l'opinion que le Sénat rejeterait la résolution votée par la Chambre. Il n'y aurait donc pas de Congrès.

En attendant que les négociations entamées par l'Elysée, dans le but de constituer un nouveau cabinet, aient abouti, l'attention du monde politique est concentrée sur les

événements d'hier et sur leurs conséquences. Je crois donc très-utile de vous soumettre les considérations les plus saillantes de la presse :

Le *Clairon* dresse le bilan du « grand ministère », c'est d'un laconisme éloquent : « Il a duré, en tout, soixante-treize jours. Il n'a absolument rien fait.

Il a été roulé toutes les fois qu'il essayait d'importer quoi.

On n'a jamais su pourquoi il avait été fait. On ne saura jamais au juste pourquoi il est tombé.

Il devait transformer la face du pays. Il a augmenté les divisions et accentué les haines.

Il devait faire renaitre la confiance et la prospérité.

Il a été marqué par un épouvantable cataclysme financier.

Il n'a marqué nulle part son empreinte. Il n'a fait sentir nulle part son action.

Il laisse un souvenir ridicule d'impuissance et de stérilité.

Avant sa naissance on l'appelait le grand ministère.

L'histoire, si elle s'occupe de lui, appellera le ministère du « Krach. »

Echec à la Bourse, échec à la Chambre, échec à la Cour d'assises, échec partout.

Voilà le bilan du premier passage de M. Gambetta aux affaires.

Le *Figaro* frappe juste :

« C'est fini ! Quand nous répétions à satiété que M. Gambetta était un faux homme de gouvernement, un faux homme d'Etat, un faux sauveur, nous ne pensions pas avoir si vite raison et qu'en trois mois le grand ministère achèverait pitoyablement sa carrière. M. Gambetta n'a pas même eu le temps de démontrer son incapacité ; son outrecuidance, son obstination l'ont tué.

M. Gambetta raconte déjà, pour se consoler, qu'il est tombé non sur le scrutin de liste, mais sur la question de la révision totale. C'est une entorse violente donnée à la vérité, et une façon peu décente de jouer sur les mots : avant tout vote, M. Gambetta a déclaré dans son discours que son projet ne pouvait se scinder et qu'il fallait réformer en même temps le mode de recrutement de la Chambre et du Sénat. C'est à cela que la Chambre a répondu par son vote.

M. Gambetta pouvait choisir le terrain de sa chute, écrit la *Justice*. En prenant le scrutin de liste, il avait au moins l'équivoque d'une thèse républicaine. Il a intentionnellement choisi les droits du Congrès. Il s'est fait renverser en défendant l'œuvre de MM. Wallon, Bocher et Buffet. Il tombe franchement à droite. Cela n'est pas très surprenant de la part de l'homme d'Etat qui a nommé MM. Weiss et Miribel.

Mais ses partisans ont voulu qu'il tombât deux fois, et ont provoqué un second vote sur la question du scrutin de liste. Battu à cinquante voix sur les droits du Congrès, il a été battu cette fois à plus de deux cents voix. Il n'a réuni que cent vingt voix, à peu près le tiers ou la quart de la majorité républicaine ! C'est là le vote qui donne à la journée sa signification précise. C'est un spectacle instructif de voir, au bout de deux mois, M. Gambetta réduit à ce chiffre infime de voix.

Sous le titre : *La Fin d'un Règne*, l'*Intransigeant* flagelle durement le citoyen Gambetta : « En annonçant ici même, il y a six semaines, que le grand ministère durerait trois mois, nous lui faisons un honneur immérité. Gambetta-Bonaparte n'a pas même eu les cent jours. Il en a eu à peine au plus de vingt-huit, comme un réserviste, et le terme de ce règne n'a même pas été le règne d'un terme.

Ce n'est pas seulement la fin d'une aventure, c'est la fin d'un aventurier. La chauve-souris génoise qui, après avoir longtemps tourné sur nous, s'y était audacieusement abattue, est désormais clouée sur la porte du Parlement, pour apprendre aux amateurs de dictature que l'imposture ne tient lieu ni de talent ni de popularité, et qu'il ne suffit pas de rêver le trône pour être en état de l'escalader.

Lors qu'il usurpait le titre de chef du pouvoir exécutif, nous lui prédisions qu'il serait avant peu le chef du pouvoir exécuté. L'exécution a eu lieu hier soir aux flambeaux, et nous apprenions en même temps que Guiteau venait d'être condamné à la potence pour avoir tué le président de la République américaine, et Gambetta condamné à la Roche tarpéienne, pour avoir voulu se substituer au président de la République française.

Voilà donc ce que contenait cette tête puissante qu'il promenait depuis Cahors à

Pont-Audemer en passant par Cherbourg et le Havre! En a-t-il fait des promesses! En a-t-il annoncé des réformes aux honorables Jobards qui payaient quinze francs par tête des dîners où les plats et les discours étaient aussi mauvais les uns que les autres! Qu'est-il sorti de ces pérorations charlatanesques? Ni une idée neuve, ni même une vieille idée. Mangin débattait des insanités à ses auditeurs, mais encore ceux-ci s'en retournaient-ils avec un crayon, au moyen duquel ils pouvaient écrire leur dépense. Ceux qui depuis dix ans écoutent et entendent M. Gambetta s'en retournent avec rien. Il leur brûle simplement la politesse et les lâche, « à l'anglaise », en leur laissant pour compte leurs espérances déçues et leurs illusions en capitotolade. »

Affaires nulles sur le marché aux termes, mais grandes animations sur celui du comptant où par suite des liquidations des acheteurs à termes, ces liquidations amènent une foule considérable de titres afin de liquider les affaires engagées, cause forcée de la faiblesse persistante des cours.

Les naïfs qui ont si facilement célébré le soi-disant patriotisme de la haute banque et son intervention en faveur de la place sont bien déçus aujourd'hui. On ne refuse pas d'opérer le sauvetage de la Compagnie des agents de change moyennant des conditions qui menacent d'anéantir son indépendance; mais quant aux clients des agents, ils sont abandonnés à leur malheureux sort. Il en est de même pour les intermédiaires du marché libre, si durement maltraités par la baisse de l'Union générale nouvelle. La chute de M. Gambetta serait interprétée favorablement par le monde des affaires, si l'on n'avait pas à compter avec des difficultés financières sans précédent.

L'assemblée générale annuelle du Comptoir d'escompte aura lieu le 30 courant.

P.-S. — D'après les bruits les plus accrédités, M. de Freycinet serait chargé de constituer un ministère dont ferait partie: MM. Léon Say, aux finances; Andrieux, à l'intérieur; Ferry, à l'instruction publique; Martin Feuillet, à la justice; Chanzy, à la guerre.

FRANCE

Le Siècle dit que M. Léon Say hésite à accepter le portefeuille des finances à cause du programme économique de M. Freycinet concernant les grands travaux, mais on croit que les difficultés seront aplanies ce soir.

M. Say a conféré samedi soir avec M. Grevy. Les journaux disent que M. Tirard prendra le portefeuille du commerce, M. Goblet celui de l'intérieur, l'amiral Jauréguiberry celui de la marine, M. Varroy celui des travaux publics, MM. Campenon et Cochery garderaient leurs portefeuilles.

ALLEMAGNE

Le Reichstag a terminé la troisième lecture du budget.

Il a accepté la proposition de M. Richter de faire figurer dans le nouveau budget une partie de l'excédant de l'exercice courant suffisante pour qu'il puisse se balancer sans qu'une élévation des contributions matriculaires soit nécessaire.

M. Scholz, secrétaire d'Etat à la trésorerie de l'empire, a réservé la pleine liberté du Conseil fédéral pour l'examen de cette proposition.

HOLLANDE

Les pétitions contre le nouveau traité de commerce avec la France se multiplient. Les distillateurs surtout se font remarquer par la vivacité de leurs plaintes. La discussion à la Chambre promet d'être chaude. On sait que la commission des rapporteurs insiste sérieusement pour différer la ratification du traité. Malgré ces symptômes, le correspondant du Journal des Débats à Rotterdam croit que la nouvelle convention sera adoptée, surtout étant donnée la clause qui garantit à la Néerlande le traitement de la nation la plus favorisée.

La seconde Chambre a rejeté par 46 voix contre 32 le traité de commerce avec la France.

BELGIQUE

L'Annuaire de l'Université catholique de Louvain pour 1882 vient de paraître. Il contient l'histoire de ce grand établissement catholique pendant l'année 1881. Corps pro-

fessoral, mutations, nominations, démissions, discours prononcés par les autorités académiques dans les occasions solennelles, rapports présentés sur les travaux des différentes Sociétés littéraires, scientifiques qui prospèrent dans le sein de l'Université, énumération des grades et diplômes conquis pendant l'année à Louvain, tels sont les principaux points traités par l'Annuaire pour 1882, le 46^{me} volume de cette publication. Relevons-y quelques faits.

1,512 élèves ont été inscrits pendant l'année 1880-1881 sur les registres de l'Université; sur ce nombre 1,412 sont Belges; 100 étrangers; les étudiants compris dans ce dernier chiffre se répartissent dans toutes les nations du globe. Le Brésil compte 10 représentants, la Turquie 3, l'Uruguay 6, la Pologne 5, le Venezuela 1, Saint-Domingue 1, etc., etc.

Une comparaison de ce chiffre avec ceux des inscriptions faites dans les années antérieures donne les chiffres suivants: En 1834-35, l'Université de Louvain comptait 86 inscriptions; en 1844-45, 623 inscriptions; en 1864-65, 764; en 1874-75, 1,160; en 1880-81, 1,512.

Divisée par facultés, les inscriptions pour 1881-82 donnent les résultats suivants: Théologie, 53; droit, 345; médecine, 359; philosophie et lettres, 189; sciences, 320; écoles spéciales, 185.

Nous remarquons parmi les docteurs proclamés *ad honores* pendant l'année 1881; Henri Conscience, proclamé docteur en philosophie et lettres; Burchard, baron de Schorlemer-Alst, docteur en sciences politiques et administratives; Clément, baron de Heerman Zuydwyk, docteur en droit.

ASIE

Une insurrection assez sérieuse vient d'éclater en Arabie.

Les bandes de pèlerins, revenant de la Mecque, jointes aux Arabes de l'Yemen, ont proclamé émir Ali-Ben-Aidh, et se sont emparées de tout le pays.

Le 5 janvier une bataille a été engagée avec les troupes turques. Quoique les Arabes aient éprouvé de grandes pertes, l'issue du combat a dû être douteuse, car le gouverneur ottoman a demandé des renforts en toute hâte.

Le mouvement paraît se joindre à l'agitation qui fermente en Egypte.

CANTON DE FRIBOURG

Hier, à l'occasion de la fête de saint François de Sales, M. le chanoine Schorderet, Directeur central de l'Œuvre placée sous la protection du saint évêque de Genève, a fait un sermon sur la presse. Dans la première partie il a montré les ravages de la mauvaise presse, des livres, des brochures et surtout des journaux impies. Il a rappelé ce que Pie IX et Léon XIII ont dit de ce péril universel, et l'un et l'autre Pontife attribuent à la mauvaise presse l'une des principales causes de l'apostasie des peuples.

Il a cité ce mot de Pie IX aux curés et aux prédicateurs de Rome à la veille de la station de Carême: *Vous direz aux fidèles que lire un mauvais journal c'est un péché grave. Il a rappelé aussi la défense formelle des évêques de la Suisse faite aux fidèles de lire, de soutenir de mauvais journaux et de s'y abonner.*

Nous ne pensons pas assez à toutes les funestes conséquences des mauvaises lectures.

Dans la seconde partie, l'orateur a recommandé la presse qui défend avec ardeur les droits de l'Eglise, la liberté des consciences opprimées et les vrais intérêts du peuple.

Ici encore, il s'est fondé sur les enseignements de Rome, sur la lettre pastorale collective des Evêques de la Suisse qui prient les fidèles de soutenir par des sacrifices, par des abonnements la presse catholique.

Il a recommandé avec chaleur l'Œuvre de Saint-François de Sales pour le soutien de la presse (1). Quand donc sera-t-elle établie dans chaque paroisse?

Nous faisons les vœux les plus ardents pour que cette Œuvre recrute beaucoup de zélés et de zélatrices dans notre pays.

Il a annoncé la nomination du successeur du regretté et saint fondateur de l'Œuvre, de Mgr de Ségur, dans la personne de M. l'abbé Eugène Gossin.

(1) Nous avons publié les Statuts dans notre numéro de dimanche.

Nous croyons utile d'attirer l'attention de vos lecteurs sur la prochaine exposition nationale de Zurich.

Nous nous bornons à mentionner en abrégé quelques produits seulement du tableau général de classification que l'on peut se procurer aux bureaux de poste:

Lingerie, chemiserie, articles de confection; industries du cuir, du papier, des pailles tressées; ébénisterie, menuiserie, serrurerie; ouvrages en ciment, matériaux de construction, bâtiment et accessoires, génie civil et travaux publics, horlogerie. *Alimentation*: farines, pâtes, etc., comestible, lait et produits que l'on en retire (fromages, lait condensé), bière, liqueurs. *Agriculture*: machines, outils et instruments agricoles; élevage et engraissement du bétail et de la volaille: laiterie; viticulture; culture des arbres fruitiers, du houblon, du tabac et préparation du cidre; agriculture et cericulture, plantes industrielles à l'état brut. *Economie forestière*: sylviculture, matériel et produits de la sylviculture; dessins de modèles et d'objets se rapportant à cette branche; cadastre forestier: statistique forestière, etc. *Pisciculture et horticulture*: matériel et travaux concernant l'éducation, l'instruction, la littérature et les sciences. Hygiène et sauvetage, photographie et cartographie. *Art moderne* (XIX^e siècle): sculpture, peinture et dessin, architecture, y compris les modèles, les plans, les levés et d'œuvres architectoniques de notre époque. *Art historique*: objets d'art et reproductions d'objets d'art datant du moyen-âge le plus reculé jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. *Sociétés et établissements de bienfaisance et d'utilité publique*. *Sociétés, poursuivant des buts divers* (chant gymnastique, etc.), associations professionnelles, corporations. *Club alpin, musée de commerce.*

Le terme pour les demandes d'admission est fixé au 1^{er} mars 1882, sauf pour l'agriculture qui sera l'objet d'un programme spécial.

L'emplacement est cédé gratuitement par la ville de Zurich et le Comité central interviendra auprès des Compagnies de chemins de fer, afin d'obtenir une réduction de tarif pour les frais de transport.

Les demandes de formulaires, renseignements, etc., doivent être adressées à Fribourg, à M. Paul Gendre, secrétaire de la Société fribourgeoise d'agriculture; à Bulle, à M. N. Duvallard, préfet; à Châtel, à M. Genoud Colliard; à Romont, à M. Joseph Weck, inspecteur des forêts; à Morat, à M. Liechti inspecteur des forêts; à Estavayer, à M. Gardian, major et pour le district de la Singine à M. le député Bertschy.

Il paraît qu'on offre du miel dans plusieurs maisons de Fribourg en se disant envoyé par des personnes bien connues qui sont ou même qui ne sont pas apiculteurs. Les personnes dont on mêle le nom à ce commerce suspect, nous prient de déclarer qu'elles y sont tout à fait étrangères.

La lettre de démission collective envoyée par des membres du Cercle de l'Union qui s'en sont retirés à la fin de l'année 1881, contenait 26 signatures. Le *Bien public* l'a publiée avec 23 signatures seulement, en déclarant qu'il y a eu des « signatures extorquées par fraude ».

Les trois signataires dont le nom ne se trouve pas dans le *Bien public* nous demandent de protester contre l'assertion mensongère de ce journal. L'un d'eux n'a point retiré sa signature et n'a autorisé personne à la retirer, de sorte qu'il se considère comme ne faisant plus parti du Cercle de l'Union.

Les deux autres signataires nous autorisent à déclarer qu'après avoir très librement adhéré à la lettre collective de démission, ils ont changé d'intention et retiré leur signature, mais pour des motifs tout à fait étrangers à la politique. Ils démentent tout ce que le *Bien public* affirme ou insinue au sujet d'une pression exercée sur eux ou d'une fraude commise à leur détriment.

Nous verrons si le *Bien public* tiendra compte des démentis qui lui ont été envoyés par les intéressés eux-mêmes.

Les bilans de nos établissements financiers au 31 décembre écoulé, continuent à défilé dans la *Feuille officielle*.

Les actionnaires du Crédit agricole et industriel de la Broye reçoivent le 6 0/0, soit 30 fr. par action de 500 fr.; 18 fr. par action libérée de 300 fr.; et 12 fr. par action libérée de 200 fr.

Le *Crédit gruyérien* donne à ses actionnaires le 6 1/2 0/0, soit 32 fr. 50 par action.

Ce sont les actionnaires de cet établissement qui reçoivent cette année le plus beau dividende dans le canton de Fribourg.

Les actionnaires du *Crédit foncier fribourgeois* reçoivent un dividende de 7 fr., ce qui équivaut au 5 1/4 0/0, intérêt calculé sur un versement de 250 fr. par action pendant 6 1/2 mois.

On nous écrit de Rome, le 26 janvier 1882:

J'ai eu le bonheur de voir ce matin le Rme Père Mauron. Si aucune complication ne survient, on peut dire dès maintenant que la maladie est définitivement vaincue, et que la convalescence est en très bonne voie. Le cher et vénéré malade peut marcher un peu, il jouit d'une présence d'esprit complète, et cause de nouveau avec l'entraîné, la finesse et l'affabilité qui l'ont toujours distingué. Il fera aujourd'hui même sa première promenade, dans la voiture du cardinal de Falloux, gracieusement mise à sa disposition par Son Eminence.

En un mot, nous avons tout lieu de nous réjouir et d'adresser au ciel de ferventes actions de grâces, en continuant d'appeler sur la santé si précieuse du Très Révérend Père sa protection toute puissante et déjà si efficace.

Un Ami de la vérité et de l'Instruction populaire écrit au *Fribourgeois* de Bulle:

« Nous apprenons avec regret le prochain départ de notre bon préfet, M. Grangier, nommé récemment à la préfecture de la Broye. De tous les titres que possède M. Grangier à nos sympathies et à notre reconnaissance, son zèle pour le développement de l'instruction publique n'est certes pas le moindre. Par la sévérité qu'il a mise dans la répression des absences aux cours de perfectionnement, ce magistrat avait à cœur de relever le district de la Gruyère de la position inférieure, humiliante même qu'il occupe dans l'examen des recrues: c'est au moment où il espérait voir son œuvre couronnée de succès, qu'une circonstance fatale nous l'enlève. Espérons que son digne successeur saura suivre ses traces et parviendra avec l'aide de notre excellent inspecteur scolaire à relever le niveau de l'instruction populaire dans notre cher district.

« Puissent nos regrets dédommager M. le préfet Grangier des injures et infâmes calomnies dont l'abreuvent les journaux des *sifflets* dans leur opposition déloyale à notre gouvernement. »

Hier ont eu lieu, dans les locaux respectifs, les banquets annuels du Cercle de l'Union et du Cercle du Commerce. Il est probable que le *Bien public* pour le premier, et le *Confédéré* pour le second, rendront compte des discours prononcés. Nous reproduirons, pour nos lecteurs, ce qui nous paraîtra offrir quelque intérêt.

Le banquet du Cercle de Commerce avait attiré à Fribourg plusieurs députés aux Chambres fédérales, entre autres M. Cartret, et en outre M. Ruchonnet, conseiller national. Ces messieurs ont été accompagnés à la gare par un grand nombre de radicaux, et une ovation leur a été faite dans la salle d'attente des premières et sur les quais de la gare au moment de leur départ.

Nous avions cru jusqu'ici que les manifestations politiques étaient interdites dans l'intérieur de la gare; mais puisqu'on s'est relâché de cette règle, nous espérons bien que les autres partis politiques jouiront le cas échéant de la même tolérance. Ce n'est pas le *Confédéré*, toujours prêt à parler d'égalité, qui pourrait blâmer notre revendication.

Nous apprenons avec plaisir que, grâce aux instances de l'administration du chemin de fer Bulle-Romont, la Direction des postes fédérales vient d'abaisser le tarif postal sur la route Bulle-Bolligen. Celui-ci sera calculé à raison de 20 centimes par kilomètre en trafic local pour les stations situées au delà de Charmey, et à 17 centimes pour le service local Bulle-Charmey.

Par suite de cette mesure, la taxe du trajet total de Bulle-Bolligen et vice-versa sera réduite dès le commencement du service de cette année à 7 fr. 90 de 9 fr. 85 qu'elle était l'année dernière. Cette réduction ne pourra en tout cas que favoriser le développement du trafic sur cette route du reste très attrayante.

(Communiqué.)

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Dimanche dernier, deux Lucernois sont

parvenus au sommet du Pilate. La température y était à une heure de + 6° centigrades.

Le même jour plus de cent personnes sont montées au Rigi soit à pied, soit en chemin de fer. Le thermomètre indiquait au Staffel, vers 2 heures, + 20 degrés centigrades au soleil, et + 7 degrés à l'ombre.

On vient de découvrir, au Venezuela, des documents attestant qu'il avait été question du percement de l'isthme de Panama déjà il y a cent ans.

En 1780, par ordre du roi d'Espagne, des ingénieurs avaient visité le terrain et déclaré que le percement était impraticable. De leur côté, les gouverneurs des provinces limitrophes firent observer au roi qu'une entreprise de ce genre serait ruineuse pour le commerce.

Le projet fut abandonné et le roi défendit

même qu'on lui en parlât désormais sous peine de mort !...

On en a quelque peu reparlé depuis, et le roi d'Espagne n'a rien dit.

Il est vrai que ce n'est plus le même...

Une dépêche de Panama, en date du 20, annonce que le premier chantier pour l'excavation de la grande tranchée du canal maritime a été inauguré solennellement, à la station de Emperador, devant les autorités de l'Etat, les notabilités de la ville et un grand concours de population.

La première locomotive est arrivée au chantier inauguré.

La ville de Panama a célébré l'événement par une grande fête.

On prépare à Séville un projet de célébration du centenaire du Murillo.

On sait que c'est dans cette ville que na-

quit le peintre célèbre en 1618, et qu'il mourut en 1685 des suites d'une chute qu'il fit du haut d'un échafaudage, à Cadix, où il peignait, pour le maître-autel du couvent des Capucines, sa fameuse composition des *Fiancailles de sainte Catherine*.

Il serait, entre autres choses, question, dans ce projet, de préparer une exposition de toutes les toiles du Murillo que l'on pourrait rassembler.

Le train-poste rapide entre New-York et Washington a été retardé ces jours derniers de plus d'une heure par une cause singulière, dit le *Courrier des Etats Unis*. Le train était lance à toute vitesse, quand la sonnette d'arrêt a été agitée subitement à diverses reprises. Le mécanicien a appliqué aussitôt les freins à air, mais un long temps s'est écoulé avant qu'on ait pu savoir par

qui et pourquoi le signal avait été fait. On a fini par découvrir que deux éléphants placés dans un wagon spécial s'amusaient à tirer la sonnette d'arrêt.

Marché de Fribourg

DU 28 JANVIER 1882.

Seigle, le décalitre de fr.	1 40 à fr. 1 50
Froment,	2 30 à 2 45
Messel,	1 70 à 1 95
Epeautre,	0 85 à 0 95
Orge,	1 20 à 1 50
Avoine,	0 95 à 1 15
Gru, le kilog.	0 00 à 0 00
Poissettenoire,	1 60 à 1 60
» blanche,	0 00 à 0 00
Esparcette,	1 60 à 1 60
Pommes de terre,	0 60 à 0 80
Beurre,	1 30 à 1 50

M. SOUSSERS Rédacteur.

A VENDRE OU ECHANGER

contre bois de construction, planches, etc., diverses machines à vapeur et outils à travailler le bois, machines à raboter, scie multiple, circulaire et à ruban, mortaiseuses, etc. (H 663 X)

S'adresser à Rob. HUFSCMID, (76) marchand de fer, Genève

LA FEDERATION

Compagnie d'assurances sur la vie

cherche un Agent cantonal pour le canton de Fribourg. S'adresser à la direction générale de la Fédération à Lucerne. (70) (H. 662 X.)

LA MÉTROPOLE

Compagnie d'assurances sur la vie est l'une des C^{ies} françaises les plus recommandables; elle est accessible à toutes les bourses et offre de sérieux avantages.

Pour renseignements s'adresser à M. Frs. Reichlen, agent d'affaires et agent général, rue de Lausanne, N^o 120, Fribourg. (15)

AVIS

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'assortir son magasin d'un grand choix de:

Verrerie fine et ordinaire; Glaces, miroirs en tout genre; Tableaux peints à l'huile à des prix modérés.

Il continue à se charger de l'encadrement de tableaux de luxe et ordinaires, dorure première qualité, ouvrage rendu franco à domicile emballage garanti.

Jean POZZI, Romont.

(45)

On demande

une fille pour faire un bon ménage ordinaire et se vouer aux soins de la maison.

On demande de bons certificats. S'adresser au bureau de ce journal qui indiquera. (62)

M. BUGNON chirurgien dentiste à

Fribourg, sera à Romont Hôtel du Cerf mardi 31 janvier, à Bulle Hôtel du Cheval Blanc mercredi 1^{er} février ainsi que tous les 1^{ers} jeudis du mois. (56)

PETITS EXERCICES DE MÉMOIRE

pour l'enfance

Par Ars. BLANC, instituteur

TROISIÈME ÉDITION AUGMENTÉE

Prix 50 centimes.

Approuvé par la Direction de l'Instruction publique

En vente à l'Imprimerie catholique:

AGENDA AGRICOLE

Prix: 2 francs.

ALMANACH DU PÈLERIN

Prix: 60 cent.

ALMANACH DE L'ASSOMPTION

PRIX: 50 CENT.

Almanach du Laboureur

Prix 30 cent.

Almanach de l'Atelier

» 30 »

Le Coin du feu, almanach

illustré » 50 »

Almanach du Soldat

» 25 »

Almanach de l'Ouvrier

» 50 »

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

DICTIONNAIRE COMPLET

de la langue française

NOUVELLE ÉDITION ILLUSTRÉE

COMPRENANT:

- 1^o Nomenclature très complète de la langue, avec la nouvelle orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptations des mots appuyées d'exemples;
 - 2^o Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants concernant les sciences, les lettres et les arts;
 - 3^o Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères que l'on trouve souvent citées par nos meilleurs écrivains, avec leur traduction et l'explication de leur emploi;
 - 4^o Un dictionnaire géographique, historique, biographique, mythologique, bibliographique artistique et littéraire.
- Quatre dictionnaires en un seul, par P. LAROUSSE. Prix: 3 fr.

Vente de tourbe

de première qualité à des prix très modiques. S'adresser à Mme Knuchel, rue de Romont, ou à J. Schneuwly, au Varis, N^o 225. (575)

ŒUVRE

DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

POUR LE SOUTIEN DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Bureau central de l'Œuvre

FRIBOURG (Suisse), GRAND'RUE, 13.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M. Pie Philipona, secrétaire caissier du bureau central. 13 Grand'rue 13 Fribourg suisse Des statuts de l'ŒUVRE sont envoyés gratis à tous ceux qui en font la demande.

ÉCRITURE SAINE ET PHILOGIE SACRÉE

BIBLIORUM SACRORUM CONCORDANTIÆ

VULGATÆ EDITIONIS

AD RECOGNITIONEM JUSSI SIXTI V. PONTIF. MAX. BIBLIIS ADHIBITAM

Recensita atque emendata, ac plusquam viginti quinque millibus versalibus auctis insuper et notis historicis, geographicis, chronologicis locupletata

Cura et studio F.-P. DUTRIPON, theologi et professoris

OCTAVA EDITIO ACCURATISSIME EXPURGATA

1 magnifique vol. in-4 Jésus de 1512 pages à 3 colonnes, sur papier vergé.

RENFERMANT LA MATIÈRE D'ENVIRON 20 VOL. IN-8 ORDINAIRES

Prix: 21 fr.

La BIBLE est le livre par excellence que le professeur, le prédicateur, l'ecclésiastique, chargés du soin des âmes, doivent lire et méditer constamment. Mais, pour s'orienter sur cette mer immense dont les abîmes sont sans fond et les rivages infinis, selon l'expression de saint Augustin, la Concordance est nécessaire.

Ce monument a été l'œuvre du siècle le plus fécond et le plus savant du moyen âge, le XIII^e siècle, qui a vu toutes les sciences ecclésiastiques élevées à leur apogée par les Albert le Grand, les Thomas d'Aquin, les Bonaventure, les Raymond de Pennafort, et une foule d'autres hommes de génie.

Il est facile de se rendre compte de l'usage continuel que l'écrivain ecclésiastique, le prédicateur, le professeur ou le prêtre, dans le saint ministère, sont obligés de faire de ce précieux ouvrage. En effet, si dans une lecture vous trouvez un texte de l'Écriture qui vous semble tronqué ou mal compris, la Concordance vous permet de le rectifier à l'instant, sans de longues recherches. Composez-vous un sermon, préparez-vous une méditation, avez-vous enfin besoin de citer un texte à l'appui d'une pensée: il vous suffit d'une vague réminiscence, d'un seul mot qui vous soit resté dans l'esprit, pour retrouver, à l'aide de la Concordance, le passage que vous désirez.

Cette édition de la Concordance permettra d'arriver à ce dernier résultat. Les textes ne sont pas seulement indiqués, mais ils sont donnés avec une étendue suffisante pour qu'on en saisisse parfaitement le sens. Rien d'important n'a été omis, et chaque article a été enrichi d'un très grand nombre de passages qui avaient été négligés dans les éditions antérieures. Ces passages atteignent le nombre de VINGT CINQ MILLE; des notes historiques, géographiques et chronologiques enrichissent cette édition.

L'exécution typographique, la netteté des caractères, la beauté du papier, ont fait remarquer cette publication aussitôt qu'elle a paru. La correction a été l'objet des plus grands soins: aussi croyons nous présenter un ouvrage aussi irréprochable que possible.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

BOURSE DE GENEVE DU 28 JANVIER

FONDS D'ETATS				ACTION					
	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE		COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	85	—	84 1/4	85	Suisse-Occidentale	185	—	125	130
4 1/8 Fédéral 1879	—	—	—	—	privilegiées	505	—	495	505
4 0/0 1880	—	—	100	—	Central-Suisse	500	—	495	500
3 0/0 Italien	85	—	85	—	Nord-Est Suisse	280	—	280	282
3 0/0 Valais	—	—	—	1020	privilegiées	480	—	—	475
OBLIGATIONS									
Ouest-Suisse	454	—	—	—	Union Suisse	190	—	180	185
Suisse-Occidentale 1878-76	—	—	—	—	Saint-Gothard	420	—	420	425
1878-79	481	—	480	482	Comptoir d'escompte	395	—	400	405
3 0/0 Jongne et Eclépens	—	—	—	—	Banque du commerce	510	—	—	—
Franco-Suisse	370	—	365	—	de Genève	—	—	—	—
4 0/0 Central-Suisse	465	—	465	465	Fédérale	—	—	—	—
4 1/2 0/0 Central-Nord-Est	1010	—	1005	1015	Société suisse des chemins de fer	640	640	630	640
5 0/0 Jura-Berne	—	—	—	—	Banque des chemins de fer	—	650	625	6540
Lombardes anciennes	269 1/4	—	—	—	de Paris et Pays-Bas	1125	1125	1105	1115
nouvelles	—	—	—	—	Crédit Lyonnais	800	800	790	800
Autrichiennes nouvelles	367	—	—	—	Association financière genevoise	1050	—	1000	1040
Méridionales	—	—	—	—	Omnium genevois	—	—	—	—
Bons méridionaux	515	—	265	—	Basler Bankverein	—	875	875	900
Word-Espagne	—	—	—	—	Industrie genevoise du gaz	770	—	—	770
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—	belge du gaz	620	—	610	625
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	Gaz de Genève	—	—	—	600
					Marseille	—	—	—	710
					Appareillage Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

27 Janv.	AU COMPTANT	28 Janv.
99 93	Consolidés	99 7/8
82 12	3 0/0 Français	82 05
113 45	5 0/0 id.	113 67
—	Or, à New-York	—
132 50	Argent à Londres	132 50
A TERME		
82 12	3 0/0 Français	82 05
113 45	5 0/0 Italien	113 67
85 00	3 0/0 Anglais	85 50
99 93	5 0/0 Turc	99 7/8
11 40	5 0/0 Russe (877)	11 55
—	4 0/0 Autrichien	—
—	Banque de Paris	1100
—	Crédit Lyonnais	600
—	Mobilier français	600
—	Crédit foncier	1540
—	Mobilier espagnol	680
—	Autrichiens	—
—	Gaz Parisien	1520
1950	Suez	1950